Commune de GIRY

58700 GIRY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

## SEANCE DU trois octobre

RE DE MI	EMBRES
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	8
	En exercice

Date de la convocation
22 septembre 2011

Date d'affichage

Objet de la délibération

LIGNE GRANDE VITESSE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

et publication ou notification du 06/10/2011

Maire

Elisabeth GAUJOUR

Signature et eachet

L'an deux mille onze

et le 3/10/2011

à 19

heures, 00

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence

de madame Elisabeth Gaujour, Maire

Présents : Elisabeth Gaujour, Hervé Thibaudat, Marylène Serrano, Valérie Breugnot, Claude Bréjaud, Serge Paquet, Jean-François Perrier, Arnaud Delanoue

Absents: Isabelle Moussot, Loïc Renouard, Stéphane Boulanger

Secrétaire(s) de séance : Marylène Serrano

Le Conseil MUnicipal, après en avoir délibéré, émet le souhait qu'à partir des quatre scénarios appelés "EST", "MEDIAN", "OUEST" et "OUEST-SUD" (avec des variantes pour ces deux derniers entre Nevers et Lyon) :

- soit récusé le tracé "Ouest-Sud" qui cumule tous les désagréments possibles (financiers, environnementaux, long en distance),

- soit retenus les autres tracés qui mettent Nevers à 1heure de Paris et permettent des liaisons entre la Nièvre et Moulins, Clermont-Ferrand, Macon et Lyon, désenclavant ainsi notre département.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signés les membres présents,

Pour copie conforme,

SOUS-PREFECTURE DE COSNE-SUR-LOIRE

RECULE

1 2 OCT. 2011



Application de l'article 2 de la loi n° 82213 du 2 Mars 1982 modifiée

JVS-MAIRISTEM EDILASER